

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE

Le 2 mai 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

**Opti Canada Inc. (OPC)
Fractionnement d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Opti Canada Inc. (OPC) a obtenu l'approbation de ses actionnaires quant au fractionnement de toutes les actions en circulation de la compagnie sur la base de deux pour une.

Les actionnaires recevront une action ordinaire additionnelle d'OPC pour chaque action ordinaire détenue. Les certificats représentant les actions ordinaires supplémentaires devraient être envoyés le ou vers le 6 juin 2006 à tous les actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 1^{er} juin 2006.

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS – DÉTAILS DU RAJUSTEMENT :

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** **30 mai 2006**
- **DATE D'ENREGISTREMENT:** **1^{er} juin 2006**
- **DATE DE PAIEMENT :** **Le ou vers le 6 juin 2006**

CDCC - DÉTAILS DU RAJUSTEMENT:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur OPC seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** **30 mai 2006**

Circulaire no : 083-2006

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** OPC
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires OPC
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** À compter du 30 mai 2006, les limites de position et de levée augmenteront à 31 500 contrats
- **CUSIP :** 68383K109

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

LA BOURSE - DÉTAILS DU RAJUSTEMENT:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés, le 30 mai 2006, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries OPC comme suit:

OPTI Canada Inc.			
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée	Code des prix de levée
OPC	34,00 \$	17,00 \$	O
OPC	36,00 \$	18,00 \$	Q
OPC	38,00 \$	19,00 \$	S
OPC	40,00 \$	20,00 \$	D
OPC	42,00 \$	21,00 \$	L
OPC	44,00 \$	22,00 \$	N
OPC	46,00 \$	23,00 \$	P
OPC	48,00 \$	24,00 \$	R
OPC	50,00 \$	25,00 \$	E
OPC	52,00 \$	26,00 \$	T

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de l'action sous-jacente le lundi 29 mai 2006.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale